

NUMÉRO  
SPÉCIAL

# TRAIT d'UNION

Novembre 2013



## LES STAGES EN CABINET MÉDICAL

Pour promouvoir l'exercice libéral  
dans nos territoires

Découvrir  
l'exercice libéral

p. 3

Devenir Maître de Stage  
des Universités

p. 6

Participer  
au DPC...

p.11

FORUM  
1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2014  
À LA CHAUSÉE SAINT-VICTOR

## Donner envie de s'installer en libéral



Dr DEBALLON

Les maîtres de stages sont indispensables aux étudiants et internes pour acquérir des connaissances en médecine de terrain. C'est à partir de ce constat que nous avons décidé de consacrer ce numéro à l'immersion des futurs médecins en libéral. Ce complément incontournable des cours théoriques et des stages hospitaliers est fondamental pour assurer l'avenir de la médecine générale et spécialisée en ambulatoire. Parfaitement adaptés à la découverte de l'exercice libéral, ces stages, qui connaissent un succès croissant, ne sont cependant

professionnel. Cela permet d'envisager la découverte de la gestion du cabinet et de la coordination des soins entre généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé. Pour autant, le développement des stages en libéral et le rôle majeur du maître de stage méritent d'être pleinement reconnus et indemnisés. Il faut pour cela que l'organisation suive (hébergement, transport,...), en particulier dans les zones en difficultés, au niveau des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles d'études médicales.

**« Ce complément incontournable des cours théoriques et des stages hospitaliers est pour nous le principal avenir de la médecine générale et spécialisée. »**



Dr ENGALENC

ni assez connus ni assez reconnus. Nous pensons d'ailleurs que cet enseignement de terrain partagé entre généralistes et spécialistes est un levier essentiel pour rapprocher l'exercice des généralistes et celui des spécialistes. L'objectif fixé par la Ministre de la santé - 100% de stages ambulatoires d'ici à 2017 - nous incite à anticiper. Les témoignages recueillis dans ce numéro montrent que la relation avec l'étudiant ou l'interne est très enrichissante, souvent très amicale, et constitue un antidote à la routine, voire à l'épuisement

Valoriser et faire reconnaître le rôle pivot du maître de stage, développer les stages libéraux dans toutes les spécialités, mettre en avant la coordination des soins entre médecins généralistes et autres spécialités, enfin, faire connaître aux jeunes le monde libéral pour lever leurs craintes quant à une installation future, telle est l'ambition que s'est fixée l'URPS-Médecins Libéraux.

Drs Hugues DEBALLON et Dominique ENGALENC, Vice-Présidents URPS-Médecins Libéraux

### → FORUM « LES STAGES EN CABINET MÉDICAL : POUR PROMOUVOIR L'EXERCICE LIBÉRAL DANS NOS TERRITOIRES »

Le 1<sup>er</sup> février 2014 à la Chaussée Saint-Victor

Journée organisée autour de plusieurs tables rondes : Pourquoi et comment devenir MSU ? , Retours d'expériences en région Centre, Propositions de l'URPS-ML Centre...

Programme détaillé à venir - **Inscriptions via [urpsml-centre@orange.fr](mailto:urpsml-centre@orange.fr)**

Trait d'Union : La lettre de l'URPS des Médecins Libéraux - N° spécial Stages en cabinet médical - Novembre 2013 - N° ISSN 2264-6108  
 Directeur de Publication : Raphaël ROGEZ - Comité de lecture : Bureau de l'URPS, Emmanuel VANNIER - Rédaction : Jacques HUGUENIN

Réalisation : Agence Leitmotiv - 02 38 68 16 40 - Impression : Imprimerie Rochelaise

URPS-ML Centre : 122 bis, rue du Fbg Saint-Jean - 45000 Orléans - Tél. : 02 38 22 07 07 - Fax : 02 38 43 60 15 - E-mail : [urpsml-centre@orange.fr](mailto:urpsml-centre@orange.fr)

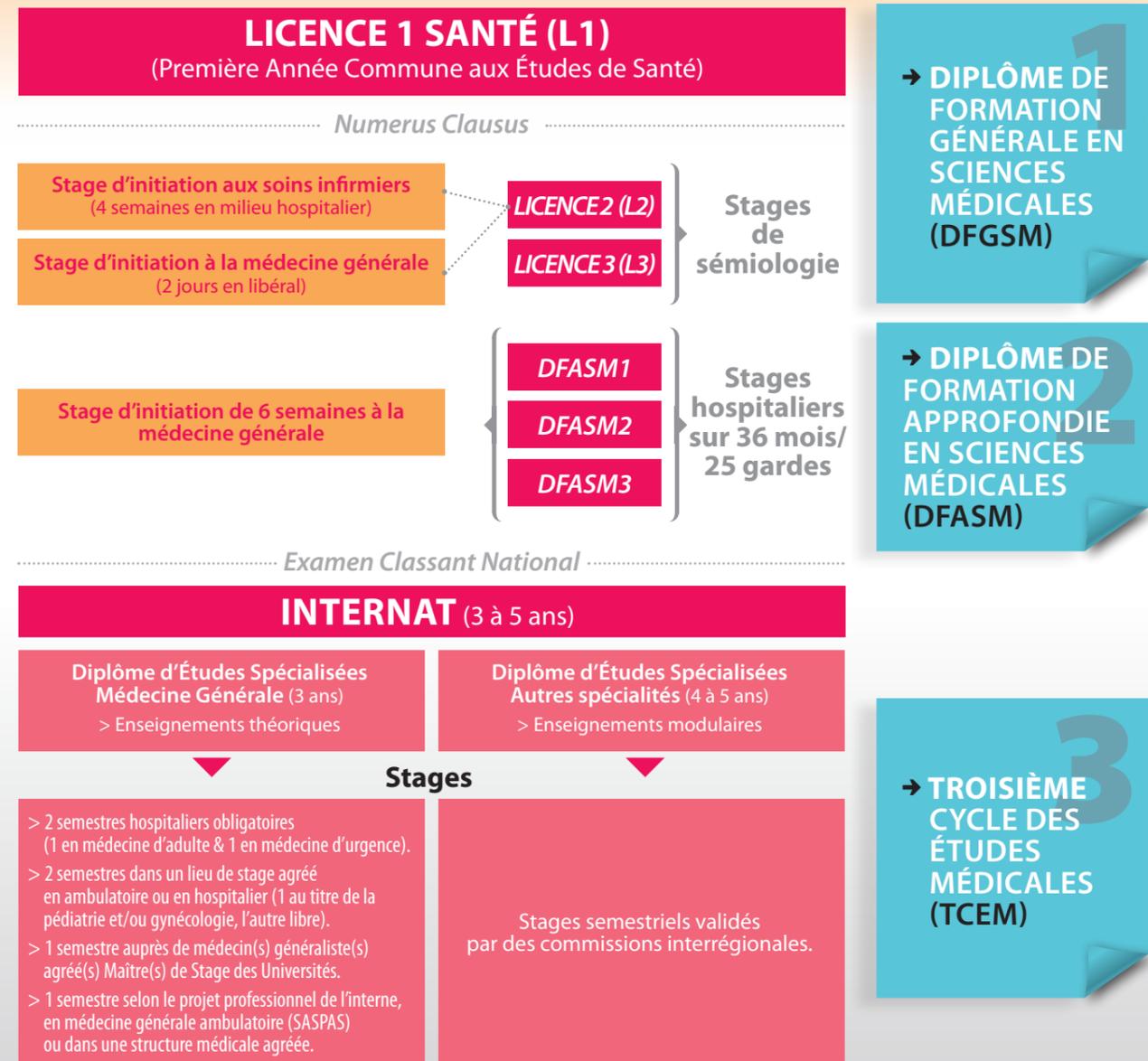
Crédits photos : © JackF, © Monkey Business

## DÉCOUVRIR L'EXERCICE LIBÉRAL

### Présentation des études médicales



→ L'organisation des études médicales est marquée par une complémentarité entre cours théoriques et stages hospitaliers, mais la place des stages en libéral tend à se développer. Suite à plusieurs réformes, voici un aperçu des études médicales telles qu'elles existent actuellement.



## Promouvoir l'exercice libéral auprès des futurs médecins



→ Jusqu'à l'instauration du numerus clausus en 1971/1972 avec un nombre de places élevé (8588 au niveau national), l'installation des médecins dans notre région était importante et avait conduit à une « colonisation médicale » des territoires ruraux, garante de l'accès à des soins de qualité pour l'ensemble de la population.

### QUELQUES CHIFFRES TRANSMIS PAR L'ASSOCIATION DES CARABINS DE TOURS :

Enquête de 2012 à laquelle  
148 étudiants de 2<sup>ème</sup> année  
ont participé.

→ 2/3 des étudiants  
ont réalisé ce stage de  
découverte en zone  
urbaine.

→ 7/10 seraient intéressés  
pour le réaliser en milieu  
rural.

→ 2/3 estiment que ce  
stage leur a donné envie  
de devenir médecin  
généraliste.

La baisse du numerus clausus dans les années 80-90 (3500 places en 1993) et le manque de reconnaissance de l'exercice libéral a conduit à la situation actuelle : la chute de la densité médicale dans notre région et la désertification de certains de nos territoires.

Cependant, la réorganisation de la médecine de 1<sup>er</sup> recours est en marche, marquée notamment par le développement respectif des structures pluri-professionnelles (maisons et pôles de santé) et des stages en milieu libéral, auxquels les jeunes générations portent un véritable intérêt.

Dans ce contexte, l'URPS-ML Centre, qui souhaite faciliter la réalisation de ces stages pour les étudiants, a conclu un partenariat avec l'Association des Carabins de Tours (ACT). Une première étape est de faciliter la réalisation du stage de deux jours d'initiation à la médecine générale en 2<sup>ème</sup> année

d'études, en particulier dans les zones rurales ou semi-rurales. Leur faire découvrir l'exercice libéral le plus tôt possible au cours de leurs études peut être un atout pour les sensibiliser à la médecine générale.

L'URPS-ML Centre a ainsi recensé les médecins généralistes de la région prêts à accueillir des étudiants de 2<sup>ème</sup> année, avec pour mission d'accompagner ceux qui le souhaitent à trouver un lieu de stage.

Par ailleurs, pour faciliter la découverte de l'exercice libéral dans l'ensemble de la région et au-delà de l'agglomération tourangelle, l'URPS-ML Centre s'est engagée à rembourser les frais de transport (sous conditions) des étudiants réalisant ce stage dans une zone éloignée de Tours.

Emmanuel VANNIER,  
Chargé d'études URPS-ML Centre

## Témoignage de deux étudiantes

Un stage de découverte court, mais instructif

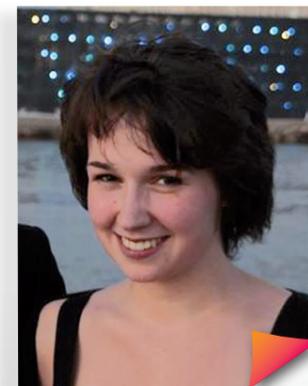


**Laure Vilijn, Orléanaise de 20 ans,** avait d'abord envisagé de devenir vétérinaire avant de choisir la médecine « par goût du contact humain ». Son stage chez le Dr Marie Nébut à Tours Centre, en avril 2013, l'a, de ce point de vue, comblée. « Deux jours, c'est très court, mais c'est mieux que rien, témoigne-t-elle. J'ai eu la chance chez le Dr Nébut, titulaire d'un DU en pédiatrie – gynécologie, de faire des gestes cliniques (auscultation, prise de tension manuelle, examen des tympans...), essentiellement auprès d'enfants mais aussi d'adultes et de femmes enceintes. Ce stage s'est révélé très enrichissant. En étant à côté du généraliste et en l'écoutant, on voit comment évaluer si un cas relève ou non d'une urgence, comment poser des questions, établir un diagnostic, dire les choses clairement, proposer une orientation vers un spécialiste ou un autre professionnel de santé, et l'on

apprend aussi du patient. Car ce qui est prioritaire, c'est ce que dit le patient. Je suis sortie de ce stage chez le Dr Nébut, qui est très impliquée dans son métier et désireuse de transmettre son savoir-faire, en me disant

« le stage m'a ouvert d'autres horizons professionnels : l'exercice libéral et la médecine générale. »

que devenir généraliste cela peut être très bien, surtout si l'on peut ensuite passer des DU et s'associer à d'autres professionnels de santé pour ne pas rester isolée. Même si pour l'instant je souhaite m'orienter vers une spécialité et le secteur public, le stage m'a ouvert d'autres horizons professionnels : l'exercice libéral et la médecine générale ».



Même satisfaction chez **Lucie Meynard, 19 ans, qui habite près de Chartres.** Entrée en troisième année de médecine à Tours, elle a, elle aussi, effectué ses deux jours (« un peu courts ») de stage en avril chez le Dr Jean-Yves Bachelier, à Lucé (28), un praticien souvent prêt à accueillir des internes ou des externes dans son cabinet. « Cette expérience, qui a été très intéressante, me tentait car je trouvais qu'on avait trop de stages à l'hôpital mais pas assez en libéral, explique-t-elle. Je suis ravie de cette découverte qui m'a permis d'assister à toutes

pour discuter avec moi et faire le point sur le patient. C'est un médecin qui aime beaucoup parler de son ressenti et laisse les stagiaires exprimer le leur. Même si je ne sais pas ce que je ferai plus tard, je pense que ce type de stage m'aidera à me déterminer. La différence entre le milieu hospitalier et l'exercice libéral m'a en effet frappée. Je me sens attirée par le mode de fonctionnement du généraliste qui assure le suivi du patient et se centre moins sur la seule maladie, comme c'est le cas dans certains services hospitaliers. Ce qui m'intéresse dans cette profession de

« La différence entre le milieu hospitalier et l'exercice libéral m'a frappée. Je me sens attirée par le mode de fonctionnement du généraliste qui assure le suivi du patient et se centre moins sur la seule maladie. »

les consultations, tous les patients ayant accepté ma présence. J'ai également pu participer à des visites à domicile et dans un centre pour personnes handicapées. Après chaque consultation, le Dr Bachelier prenait deux ou trois minutes

généraliste, qui permet aussi de se spécialiser dans certains domaines, c'est d'exercer un métier qui étudie le patient dans sa globalité (physique, psychique...).

Propos recueillis  
par Jacques Huguenin

## DEVENIR MAÎTRE DE STAGE DES UNIVERSITÉS

### Pourquoi devenir maître de stage en médecine générale ?



#### Qu'est-ce qu'un MSU ?

→ Le Maître de Stage des Universités (MSU) en médecine générale est un médecin généraliste qui accueille un étudiant ou un interne et lui assure un enseignement dans le cadre de ses pratiques en libéral. Il participe à la formation des étudiants durant leurs études médicales.

#### L'avis de l'URPS-ML Centre

L'indemnité perçue par le MSU ne correspond pas au temps passé avec l'étudiant ou l'interne\*.

#### Comment devenir MSU ?

Le médecin généraliste doit se rapprocher du Département Universitaire de médecine générale (DUMG) de rattachement et peut poser sa candidature si lui et son cabinet répondent à des critères en termes de compétences, d'expériences et d'activités professionnelles en médecine générale, son cabinet médical devant offrir un environnement favorable à la formation. Une fois sa candidature acceptée, il doit suivre les formations dispensées par le DUMG lui permettant d'être agréé MSU.

#### Quel intérêt pour le médecin généraliste ?

- Transmettre ses connaissances et son savoir-faire, c'est enseigner !
- Offrir un lieu de formation aux jeunes générations.
- Percevoir des rémunérations directes (honoraires pédagogiques) et indirectes (honoraires des consultations réalisées par l'interne en SASPAS).

\*450 € pour le stage d'externe de 3 semaines, 3600 € pour les stages d'internes (600 €/mois à partager entre les différents MSU).

Source : Charte des Maîtres de Stage des Universités, CNGE, février 2012

C'est aussi l'occasion de porter un regard nouveau sur sa pratique.

#### Quel aménagement dans la pratique quotidienne du médecin généraliste ?

- Pour sa patientèle : accord du patient et du médecin généraliste pour la participation du stagiaire aux consultations.
- Pour son organisation : organisation de l'agenda (consultations plus longues, plages horaires prévues pour la supervision...) et gestion de l'espace (ex : poste informatique pour l'interne). Si l'interne est autonome, cela facilite la prise en charge de consultations, notamment celles non programmées.

## Les stages ambulatoires de médecine générale

#### Le stage d'externe d'initiation à la médecine générale (2<sup>ème</sup> cycle)

D'une durée de 6 semaines à temps plein, ce stage de deuxième cycle d'études médicales est réalisé par deux médecins généralistes libéraux agréés maîtres de stage. L'objectif « un stage de médecine générale pour 100% des étudiants » a conduit la Faculté de médecine de Tours à réduire la durée de ce stage de moitié, soit trois semaines, pour l'année 2013 / 2014. L'objectif est de permettre à l'étudiant d'appréhender les conditions de l'exercice de la médecine générale en structure ambulatoire, la prise en charge globale

du patient et la relation médecin-patient. Ce stage permet ainsi à l'externe de se familiariser avec la démarche clinique en médecine générale, la sémiologie des stades précoces des maladies et des maladies prévalentes en ambulatoire (entretien avec le patient, examen clinique médical...), la démarche de prévention et les enjeux de santé publique. Enfin, il permet d'appréhender les notions d'éthique, de droit, de responsabilité médicale en médecine générale ambulatoire et de la gestion d'une entreprise médicale.

#### L'avis de l'URPS-ML Centre

Le stage de 6 semaines de médecine générale pourrait offrir l'opportunité aux externes de découvrir les autres spécialités médicales par l'intermédiaire de journées de découverte chez les spécialistes libéraux.

#### Le stage ambulatoire de niveau 1 (internat de médecine générale)

C'est un stage de 6 mois réalisé auprès de médecin(s) généraliste(s) agréé(s) maître(s) de stage qui a pour objectif la mise en autonomie progressive de l'interne. Réalisé sous la responsabilité des médecins maîtres de stage, le stage se déroule en trois phases :

- **L'observation active** : l'interne se familiarise avec son environnement professionnel.
- **La supervision directe** : l'interne doit conduire la consultation en présence du maître de stage et bénéficie ensuite d'une rétroaction pédagogique (quelques consultations par jour).

→ **La supervision indirecte** : l'interne peut accomplir seul des actes, le maître de stage pouvant intervenir si besoin. Au cours de ce stage, l'interne doit effectuer 11 demi-journées par semaine dont 2 consacrées à l'enseignement. D'autres stages de découverte, à organiser avec le maître de stage, sont possibles auprès de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et d'autres professionnels de santé. La présence des internes aux consultations et visites du maître de stage ainsi que l'exécution d'actes médicaux sont subordonnées au consentement du patient et à l'accord du maître de stage.

#### Le SASPAS ou stage ambulatoire de niveau 2

Le SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée) est réalisé au cours du 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> semestre de l'internat de médecine générale. Conséquence du projet professionnel de l'interne de médecine générale, ce stage de 6 mois nécessite la validation du stage ambulatoire de niveau 1. Il est réalisé au sein d'une structure de médecine générale reconnue comme terrain de stage par la faculté et a pour

**objectif de rapprocher l'interne de son exercice futur. L'interne exerce en autonomie complète** et bénéficie d'une supervision directe et indirecte, et d'un recours téléphonique auprès des maîtres de stage.

L'interne peut également réaliser d'autres stages pendant ce semestre (ex : PMI, planning familial, médecine scolaire...), qui doivent être validés par le DUMG.

#### L'avis de l'URPS-ML Centre

**ET POUR LES STAGES DES AUTRES SPÉCIALITÉS ?**  
À l'exception de quelques expérimentations, les stages des autres spécialités sont encore réalisés en établissement de santé. Pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes de stages (conséquence de la hausse du numerus clausus), le secteur libéral pourrait permettre d'élargir l'offre de terrains de stage aux internes, tout en leur faisant découvrir les particularités de ce mode d'exercice.

**Témoignage du  
Dr. Anne Lazarevitch,  
maître de stage  
de 2<sup>ème</sup> cycle**

Parce qu' « il est vraiment important pour un généraliste de ne pas rester dans sa tour d'ivoire, de connaître ses futurs confrères et de leur offrir l'occasion de voir ce qui se passe en dehors de l'hôpital », le Dr Anne Lazarevitch accueille depuis 2005 deux ou trois stagiaires par an dans son cabinet de Gien (Loiret).

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle de la Faculté de médecine de Tours doivent effectuer un stage de deux fois trois semaines chez deux généralistes différents, dans deux cabinets géographiquement distincts. « La plupart du temps, ces stagiaires, qui ne sont pas sûrs de ce qu'ils vont faire, se révèlent très intéressés par le stage en cabinet libéral, témoigne le Dr Lazarevitch. Ces six semaines leur montrent « la grande diversité du travail du généraliste, auprès de patients de tous âges et en des lieux variés ». Ces futurs médecins sont « très motivés et ravis de ce stage qui leur permet de faire de la clinique et des gestes techniques ».

« Le vrai enjeu du stage est de mettre en évidence l'intérêt de l'exercice en libéral et le rôle capital du généraliste dans le système de santé, insiste le Dr Lazarevitch. Il donne au stagiaire l'occasion de découvrir des pathologies et une relation avec le patient différentes de celles qui existent en milieu hospitalier. Par ailleurs, même si l'étudiant se destine à la médecine hospitalière, il est fondamental qu'il sache ce que peuvent faire ou ne pas faire ses confrères libéraux, en dehors de l'hôpital ».

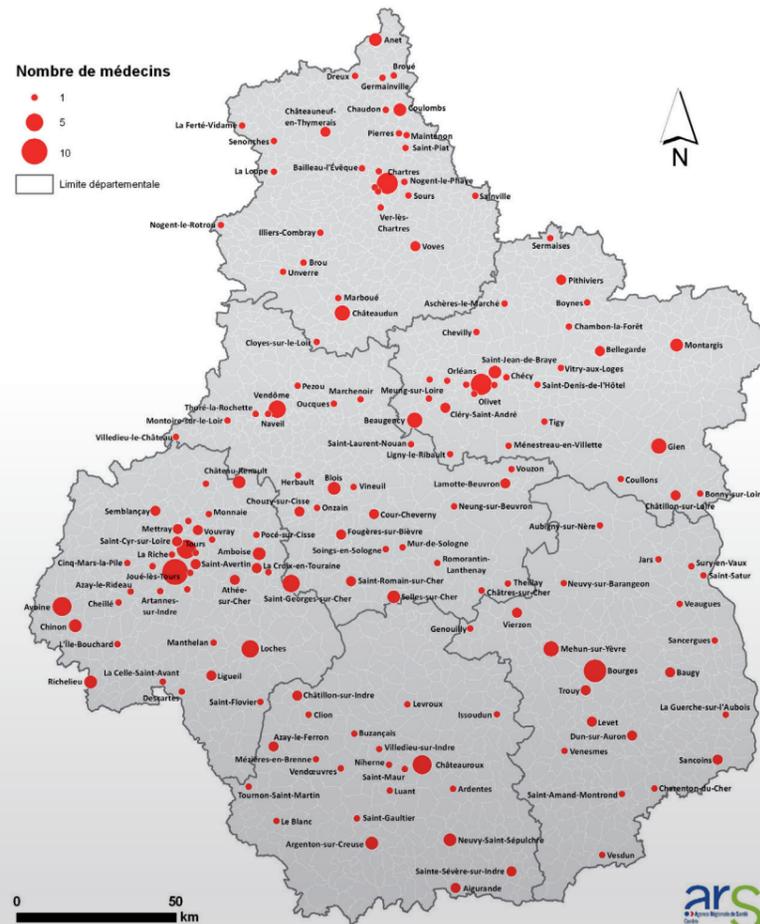
Le Dr Lazarevitch ne cache pas, toutefois, que le « job » de maître de stage est « assez sportif, voire fatigant » : « on se parle toute la journée, on doit tout expliquer au futur confrère et passer beaucoup de temps avec lui ». Pour autant, ces échanges s'avèrent enrichissants pour le médecin installé qui renoue ainsi avec l'enseignement, sort un temps de la routine de son exercice quotidien et bénéficie des « mises à jour » que peut lui apporter son stagiaire, en plus d'une rémunération (modeste). Alors, avis aux bonnes volontés : la région Centre manque de formateurs de terrain !

Jacques Huguenin



« Un échange très enrichissant ! »

**Les maîtres  
de stage en  
médecine  
générale en  
Région Centre**



**« S » comme  
Stagiaire de Spécialité**

→ Les Drs Janin et Place ont accueilli et encadré durant six mois un interne de spécialité. Cette pratique, instaurée par la loi HPST, a été une réussite tant pour les stagiaires que pour leur maître de stage. Un exemple à suivre pour promouvoir l'exercice libéral.

Jacques Huguenin

**Patrick Janin**

« Une sorte de  
compagnonnage »



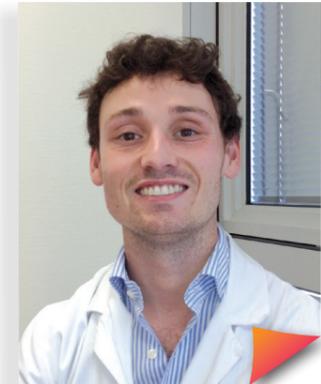
**Le Dr Patrick Janin, 53 ans, médecin urologue depuis 1991,** exerce au Pôle Santé Léonard de Vinci, à Tours, aux côtés de deux confrères, les Drs Jacques Vannier (issu du CHU de Tours, comme lui-même) et Christophe Callier (formé au CHU de Bordeaux). Ces trois spécialistes ont ajouté une nouvelle corde à leur arc en « tutorant » durant six mois Marc Valière-Vialeix, interne en urologie au CHU de Tours. Le Dr Janin, responsable

du stage, s'est lancé avec enthousiasme dans cette « sorte de compagnonnage » qui permet de renouer avec « la fonction d'enseignant que l'on avait au CHU », même si « la manière de travailler est différente sur la forme ». Pour devenir maître de stage, il a déposé auprès du doyen de la faculté un dossier exposant le projet pédagogique (l'urologie pratique de ville) et répondant aux critères exigés par le CHU (en particulier le maintien de liens avec l'hôpital tout au long du stage).

« Notre stagiaire a pu découvrir ce qu'est ce secteur privé vers lequel vont 75% des urologues, témoigne le Dr Janin. Le stage lui a montré une chirurgie différente de celle du CHU, faite d'interventions légères mais fréquentes (comme la résection de prostate). Nous avons été ravis d'intégrer ce premier interne, même si, au départ, nous ne savions pas où nous allions. Accueillir et enseigner prend du temps, mais la présence d'un interne nous en fait aussi parfois gagner, car il rend des services. Le véritable échange qui s'instaure avec le stagiaire et dans lequel chacun trouve son compte incite le maître de stage à faire bien, voire mieux, car il est observé. Il est obligé d'expliquer, de discuter et de se questionner ».

**Marc Valière-Vialeix**

« L'art de se faire sa propre  
idée sur le secteur libéral... »



**Marc Valière-Vialeix, 30 ans,** se dit lui aussi ravi de cette première expérience dans le privé, de novembre 2012 à avril 2013, à l'issue de son externat à Limoges et de son internat à Tours. « J'ai accepté ce stage en clinique, car durant nos études, nous n'avons aucune relation avec le secteur privé, explique-t-il. C'était une bonne occasion

de se faire sa propre idée sur ce qu'est l'exercice libéral. Le bilan est vraiment ultra-positif. J'en sors enchanté, alors que ce n'était pas évident au départ d'être le premier interne stagiaire ».

Parmi ses motifs de satisfaction, le futur médecin cite d'emblée le contact très facile avec les chirurgiens-urologues de la clinique, « heureux et désireux de transmettre leur savoir », donc toujours prêts à répondre à ses questions. Il a aussi apprécié de passer plus de temps au bloc et de faire plus de gestes chirurgicaux qu'au CHU, même s'il s'agissait de gestes simples. Les patients, également, ont joué le jeu : « aucun n'a refusé que j'assiste à leur consultation », témoigne-t-il. Enfin, le futur chirurgien a pu s'informer sur « tout l'aspect pratique et financier de l'installation en clinique, ce qui n'est jamais le cas au CHU ». Il n'exclut donc pas de s'installer à son tour un jour en libéral...

## Jean-Louis Place

« Une expérience positive  
à conseiller aux confrères »



**Le Dr Jean-Louis Placé, 59 ans, exerce depuis 1987 la psychiatrie à la clinique de La Chesnaie à Chailles** (101 lits et 20 places d'hôpital de jour), en Loir-et-Cher, où sont soignés pour des pathologies assez lourdes des patients envoyés par des services hospitaliers. Après avoir assuré, en plus de son activité médicale pratique, de nombreuses formations, il est devenu maître de stage agréé en 2012 en vue d'accueillir de

futurs confrères dans son établissement. Ce qui n'est pas si simple ! « Peu d'internes commencent leur formation en se disant qu'ils s'orienteront vers le privé, regrette-t-il. Pris dans le circuit hospitalier, ils pensent d'abord à l'hôpital ». « Ouvrir au maximum la clinique à des stagiaires, à raison d'une centaine par an représentant tous types de professions, était déjà l'un des axes majeurs de La Chesnaie », poursuit ce psychiatre qui a donc accueilli à bras ouverts son premier interne de novembre 2012 à avril 2013. Une fois n'est pas coutume, c'est un médecin confirmé, mais dans une autre spécialité, l'anesthésie-réanimation, et un praticien d'âge mûr, le Dr Marie-Chantal Bellanger, 60 ans, qui a œuvré durant six mois avec tous les praticiens de la clinique, pas seulement le Dr Place, et dans tous les domaines. Là encore le bilan s'avère positif et l'expérience digne d'être « conseillée aux confrères », estime le maître de stage. « Il faut essayer de transmettre à l'interne toutes les modalités du travail en équipe et il nous faut le placer en position de candide et de témoin de nos pratiques, témoigne-t-il. Mais nous devons aussi le responsabiliser en tant que prescripteur et de référent de plan de soins. Ce type de stage ne peut revêtir qu'une dimension interactive ».

... L'avis de l'URPS-ML Centre

### COMMENT ÊTRE AGRÉÉ POUR LES SPÉCIALITÉS AUTRES QUE MÉDECINE GÉNÉRALE ?

Pour les autres spécialités, l'agrément est attribué aux services des établissements de santé (public ou privé). Pour cela, il convient de compléter la demande d'agrément des services pour le 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales via « le questionnaire type pour les spécialités », accompagné notamment du projet pédagogique du service (ex : urologie pratique de ville). Ce dossier est à retirer auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Une partie est à renvoyer à l'ARS, une autre à la Faculté de médecine pour examen par le coordinateur de la spécialité. Sur proposition d'une commission, le Directeur Général de l'ARS arrête la liste des lieux de stages et services agréés.

## Marie-Chantal Bellanger

« Le stagiaire reçoit, beaucoup,  
et donne, un peu... »

« Ces six mois d'immersion totale, logée sur place, m'ont permis de participer à tous les niveaux au travail de l'équipe de La Chesnaie, qui m'a très bien accueillie, confirme le Dr Marie-Chantal Bellanger.

Je voulais voir comment on travaillait en psychothérapie institutionnelle et j'ai vu. Le stagiaire apporte un regard neuf, pose des questions au maître de stage qui peuvent amener à revoir la problématique d'un patient. Bien sûr, le stagiaire reçoit plus qu'il ne peut donner, mais il donne quand même ».

Le Dr Marie-Chantal Bellanger se prépare donc désormais à devenir psychiatre, à l'âge où la plupart des confrères songent à la retraite et à l'issue d'un parcours qu'elle qualifie d'« atypique ». Anesthésiste-réanimateur pendant une quinzaine d'années en clinique, le Dr Bellanger a eu envie de changer radicalement de vie et de région. « Comme je dépendais de l'ancien régime d'études, on m'a donné la possibilité de repasser le concours des épreuves nationales classantes et j'ai choisi la formation de psychiatre en mai 2012 », explique-t-elle. Sa « seconde vie » se poursuit depuis mai 2013 au Centre médico-psychologique de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), où elle continue son internat et reçoit des enfants souffrant de troubles psychologiques. « Chacun a le droit d'évoluer tout au long de sa vie », insiste-t-elle. Dont acte.



DPC =  
FMC + EPP ?

→ Petit rappel : la formation continue des médecins est devenue une obligation légale en 1996 avec la mise en place de la Formation Médicale Continue (FMC), complétée par l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) en 2004.

### LES ORIENTATIONS NATIONALES RETENUES POUR 2013 :

- Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.
- Contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles.
- Contribuer à l'amélioration de la santé environnementale.
- Contribuer à la formation professionnelle.

### Qu'est-ce que le DPC ?

La FMC et l'EPP étant complémentaires mais gérés distinctement, la loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires) modifie le code de la santé publique pour simplifier le dispositif : on parle désormais de Développement Professionnel Continu (DPC). Le DPC a pour objectifs « l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé ».

### Pour qui ?

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le DPC représente une obligation annuelle pour tous les médecins, quel que soit leur statut (libéral, hospitalier...) et s'applique également aux autres professionnels de santé (pharmaciens, infirmières...).

### Comment valider son DPC ?

Pour satisfaire à cette obligation, chaque médecin doit participer annuellement à un programme de DPC, comportant une phase d'autoévaluation (l'analyse de ses pratiques professionnelles) et une phase de formation (acquisition ou approfondissement de connaissances ou de compétences).

Pour être validé, ce programme de DPC doit :

- Être conforme à une orientation nationale (arrêtée par le ministère de la Santé) ou régionale (fixée par l'Agence Régionale de Santé) de DPC.
- Comporter une des méthodes et modalités validées par la Haute Autorité en Santé (HAS).
- Être mis en œuvre par un organisme de DPC enregistré (OE-DPC) auprès de l'OG-DPC (Organisme Gestionnaire du DPC).

Un médecin est également reconnu comme ayant satisfait à son obligation de DPC si, au cours de l'année civile écoulée, il a obtenu un diplôme universitaire évalué favorablement comme programme de DPC.

**QUEL RÔLE POUR  
L'URPS-MÉDECINS  
LIBÉRAUX ?**

→ Conformément au décret n°2011-2116 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des médecins, « les URPS représentant les médecins libéraux assurent la promotion des programmes de DPC qui peuvent être suivis par les médecins libéraux »

**Qui finance  
et quelle indemnisation  
pour la participation à  
un programme de DPC ?**

C'est l'OG-DPC qui finance, à partir de fonds versés par l'Assurance Maladie, l'État et l'industrie pharmaceutique notamment, les actions de DPC suivies par les médecins libéraux.

**Quel contrôle de  
l'obligation de DPC  
et quelles sanctions  
éventuelles ?**

À l'issue de chaque formation, l'OE-DPC délivre une attestation aux médecins justifiant leur participation à un programme de DPC. Cette attestation est également transmise au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) concerné.

« Chaque CDOM s'assure au moins une fois tous les 5 ans que les médecins relevant de son territoire ont satisfait à leur obligation annuelle de DPC. »

Chaque médecin dispose d'un forfait de 3700€ par an, correspondant à un maximum de 7 demi-journées de formation. Il comprend le paiement de l'OE-DPC assurant la formation et l'indemnisation du médecin sur la base de 172,50 € par demi-journée (soit 7,5 C/CS). L'indemnisation est de 517,50 € pour la participation à un programme non présentiel. Si la participation annuelle à un seul programme suffit pour valider son DPC, la prise en charge maximum par programme et par participant ne peut excéder 2990€.

Chaque CDOM s'assure au moins une fois tous les 5 ans que les médecins relevant de son territoire ont satisfait à leur obligation annuelle de DPC.

Si le CDOM constate le non-respect de cette obligation individuelle de DPC, le médecin concerné devra se justifier. Au vu des éléments communiqués, le CDOM appréciera la nécessité de mettre en place un plan annuel de DPC et notifiera à l'intéressé qu'il devra suivre ce plan.

**Attention !**

L'absence de mise en œuvre de ce plan par le médecin est susceptible de constituer un cas d'insuffisance professionnelle pouvant entraîner une sanction.

**→ Côté pratique :**

**1** S'enregistrer auprès de l'OG-DPC via le site Internet :  
→ [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
(munissez-vous de votre n° RPPS ou n° Adeli et/ou n° CPS et d'un RIB)

**2** S'inscrire au(x) programme(s) de DPC directement sur :  
→ [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
(ou via les OE-DPC)

**3** Remplir l'évaluation du programme de DPC suivi (obligatoire pour être indemnisé et recevoir l'attestation validant le DPC) sur :  
→ [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
(ou via les OE-DPC)

**NOUVEAUTÉ : LA FORMATION PÉDAGOGIQUE À LA MAÎTRISE DE STAGE HORS QUOTA DPC !**

Sont concernés les modules :

- Initiation à la maîtrise de stage.
- Encadrement des externes en stage de médecine générale.
- Supervision directe en maîtrise de stage des internes.
- Supervision indirecte en maîtrise de stage des internes.
- Améliorer ma pratique de MSU.
- SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée).
- Tutorat / tutorat 2<sup>ème</sup> niveau.
- Certifier la compétence à exercer la médecine générale.

Source : CNGE, septembre 2013